



Message du président et états financiers 2021



Sommaire

Message du président du conseil d'administration	3
États financiers au 31 décembre 2021	5
Rapport de l'auditeur indépendant	6
État des résultats	8
État du résultat global	8
État de la situation financière	9
État des variations des capitaux propres	10
Tableau des flux de trésorerie	11
Notes complémentaires aux états financiers	12
Conseil d'administration	30

Message du président du conseil d'administration

SSQ Mutuelle ainsi que ses partenaires d'aujourd'hui, le Fonds de solidarité FTQ et La Capitale mutuelle de l'administration publique, entérinaient en 2020 le regroupement des assureurs de SSQ et de La Capitale pour former Beneva. Le regroupement ouvre la porte à la fusion des mutuelles de SSQ et de La Capitale. Les travaux en ce sens se poursuivent afin d'en créer une seule qui serait actionnaire majoritaire de Beneva.

Les travaux du conseil d'administration

Le conseil d'administration de SSQ Mutuelle et ses comités ont été très actifs en 2021. En plus de l'assemblée extraordinaire de janvier et de l'assemblée annuelle d'avril, le conseil d'administration de SSQ Mutuelle a tenu neuf rencontres. Les membres du Comité d'audit, gestion des risques et placements ainsi que ceux du Comité de gouvernance, ressources humaines et éthique se sont rencontrés à trois occasions respectivement. Ils ont assuré une couverture complète des activités et des responsabilités régulières prévues au programme de gouvernance.

Le conseil d'administration a suivi de près l'évolution du regroupement des assureurs SSQ et La Capitale sous Beneva. Bien qu'il reste plusieurs étapes à franchir pour compléter l'intégration des deux entreprises, le conseil est satisfait du chemin parcouru jusqu'à présent. Il salue la croissance qui a accompagné les excellents résultats financiers de Beneva et, surtout, le maintien de la qualité du service aux membres.



René Hamel

Faire vivre le mutualisme

Le plan stratégique 2021-2025 de Beneva repose sur cinq grandes orientations, dont une sur le thème « Faire vivre le mutualisme ». Un groupe de travail, composé de membres des conseils d'administration de SSQ Mutuelle et de La Capitale mutuelle de l'administration publique ainsi que de cadres de Beneva, s'est penché sur la promotion du mutualisme. Les travaux ont conduit à la déclinaison de l'orientation en plusieurs stratégies pour lesquelles Beneva proposera des cibles et des initiatives. Le tout fera partie intégrante du plan stratégique de Beneva et sera suivi par les instances appropriées.

Les implications de la Mutuelle

Grâce à sa Fondation et à sa politique de dons, SSQ s'implique activement dans les communautés. Les sommes octroyées par la Fondation SSQ s'ajoutent à celles des autres implications caritatives de Beneva. Au total, 3,2 millions de dollars ont été remis en soutien philanthropique en 2021, démontrant l'importance de redonner à la communauté.

SSQ Mutuelle participe toujours aussi activement aux activités du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM). Le CQCM représente également les intérêts de ses membres à l'échelle canadienne, puisqu'il est membre de Coopératives et mutuelles Canada (CMC).

La Mutuelle continue de soutenir les activités de SOCODEVI dont la mission est d'améliorer les conditions de vie des familles dans les pays en voie de développement grâce à la formule mutualiste et coopérative. À titre de membre fondateur de SOCODEVI, SSQ Mutuelle s'implique techniquement et financièrement dans les projets de SOCODEVI tout en étant représentée à divers paliers de ses instances.

Des changements au conseil

En mai 2021, Jean Perron quittait son poste d'administrateur de SSQ Mutuelle qu'il occupait depuis avril 2012. Nous lui sommes reconnaissants pour son implication et sa contribution au cours de ces années.

Le conseil d'administration a entériné la candidature de Josée Lamontagne pour occuper le poste laissé vacant. Après un début de carrière comme attachée politique, M^{me} Lamontagne a par la suite occupé des postes de direction, dont celui de directrice générale de la Coalition de l'encadrement en matière de retraite et d'assurance, poste qu'elle occupait depuis une douzaine d'années lorsqu'elle a pris sa retraite en 2020. Nous lui souhaitons la plus cordiale des bienvenues.

La fin de l'année 2021 a apporté son lot de tristes nouvelles dans la famille SSQ puisque deux membres de son conseil d'administration sont décédés.

En octobre, Michel Nadeau nous quittait. Acteur majeur du développement de la société québécoise depuis plus de 50 ans, il siégeait au conseil d'administration de SSQ depuis 1990. Nous nous souviendrons de lui pour sa grande expertise en gouvernance et son regard aiguisé sur le monde financier.

Deux mois plus tard, en décembre, Denyse Paradis décédait également, elle qui a siégé au conseil d'administration de SSQ pendant près de 20 ans. Par son engagement envers la défense des droits des travailleuses et des travailleurs, M^{me} Paradis a contribué au rayonnement de cette grande organisation qu'est la Fédération de la santé et des services sociaux. Nous nous souviendrons d'elle comme une personne d'équipe, rigoureuse et dotée d'un grand sens de l'humour.

Les résultats financiers de SSQ Mutuelle

Les résultats de SSQ Mutuelle représentent un pourcentage des résultats de SSQ, Société financière inc., conformément à sa participation ainsi qu'à ses quelques opérations propres. Ces résultats reflètent la participation dans Beneva inc., née du regroupement de SSQ, Société d'assurance-vie inc. et de La Capitale assureur de l'administration publique inc. et leurs filiales respectives.

Le résultat net attribuable aux membres de SSQ Mutuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 est de 32,6 millions de dollars. Au 31 décembre 2021, le total des capitaux propres attribuables aux membres est de 277,4 millions de dollars, soit une progression de 24,6 % par rapport à l'année précédente. La Mutuelle se réjouit des bons résultats obtenus, et ce, dans le respect du juste équilibre entre les droits des membres, la solidité financière de l'entreprise et les attentes raisonnables de rendement.

Remerciements

Les succès et les réalisations de SSQ Mutuelle sont le fruit de la contribution de maintes personnes.

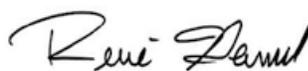
Mes premiers remerciements s'adressent aux délégués qui, notamment par leur présence aux assemblées, contribuent à faire vivre l'esprit mutualiste.

Les administrateurs de SSQ Mutuelle ont été passablement sollicités en 2021. Leur apport est d'autant plus méritoire dans le contexte de la pandémie qui a continué de sévir et du décès de deux des leurs. Je les remercie sincèrement.

Je tiens également à remercier Jean-François Chalifoux et l'équipe de direction de Beneva. Ils guident l'entreprise avec brio et leur indéfectible dévouement est digne de mention.

J'adresse finalement mes remerciements à nos membres, nos partenaires et aux employés de Beneva qui représentent eux aussi les valeurs de SSQ Mutuelle.

Cordialement,



René Hamel
Président du conseil d'administration



SSQ Mutuelle

États financiers

Au 31 décembre 2021

Accompagnés du rapport
de l'auditeur indépendant

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
SSQ Mutuelle

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **SSQ Mutuelle** (la « Mutuelle »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, et l'état des résultats, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Mutuelle au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Mutuelle conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Les états financiers de la Mutuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée le 27 avril 2021.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Mutuelle à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Mutuelle ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Mutuelle.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Mutuelle ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Mutuelle à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Mutuelle à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst + Young S.A.L./S.E.V.C.R.L.

Québec, Canada
Le 15 mars 2022

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2021	2020
	\$	\$
PRODUITS		
Quote-part du résultat net de la Société associée (note 8)	33 138	45 710
Produits de placements (note 6)	72	11
	33 210	45 721
CHARGES		
Frais généraux	638	187
Charges financières	14	35
	652	222
RÉSULTAT NET	32 558	45 499

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2021	2020
	\$	\$
RÉSULTAT NET	32 558	45 499
Éléments susceptibles d'être reclassés au résultat net (inclus une charge d'impôts de (1 287 \$), 2020 – (1 847 \$))	3 448	4 953
Éléments qui ne seront pas reclassés au résultat net (inclus une charge d'impôts de (6 717 \$), 2020 – 1 814 \$)	18 605	(5 072)
	22 053	(119)
RÉSULTAT GLOBAL	54 611	45 380

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

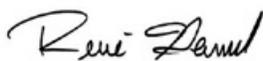
Au 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2021	2020
	\$	\$
ACTIF		
Placements (note 6)		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	214	3 831
Titres de créance	1 015	—
Titres de capitaux propres	359	—
Fonds communs de placement	285	—
Produits de placements échus et courus	4	—
Frais payés d'avance	5	6
Participation dans la Société associée (note 8)	277 426	220 702
TOTAL DE L'ACTIF	279 308	224 539
PASSIF		
Créditeurs (note 6)	41	42
Comptes à payer à la Société liée (note 6)	321	222
Avances de la Société liée (note 6)	1 562	1 736
TOTAL DU PASSIF	1 924	2 000
CAPITAUX PROPRES		
Résultats non distribués	268 279	235 487
Cumul des autres éléments du résultat global	9 105	(12 948)
	277 384	222 539
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	277 384	222 539
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	279 308	224 539

Événement postérieur à la date de clôture (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration :



René Hamel
Président du conseil d'administration



Émile Vallée
Vice-président du conseil d'administration

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2021	2020
	\$	\$
MEMBRES		
Résultats non distribués		
Solde au début de l'exercice	235 487	190 470
Résultat net	32 558	45 499
Transfert des titulaires de contrats participants à l'actionnaire (note 8)	234	(482)
	268 279	235 487
Cumul des autres éléments du résultat global		
Solde au début de l'exercice	(12 948)	(12 829)
Autres éléments du résultat global	22 053	(119)
	9 105	(12 948)
Total des capitaux propres attribuables aux membres à la fin de l'exercice	277 384	222 539
Participations ne donnant pas le contrôle		
Solde au début de l'exercice	—	152 702
Transfert de Filiale à Société associée à la suite d'un changement de contrôle (notes 2 et 8)	—	(152 702)
Total des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle à la fin de l'exercice	—	—
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	277 384	222 539

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2021	2020
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Produits de placements	41	11
Sommes versées aux crédateurs	(721)	(72)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(680)	(61)
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions liées aux placements	(2 349)	—
Ventes, échéances et remboursements liés aux placements	693	—
Disposition d'actions dans la Société associée (note 2)	—	3 800
Diminution de la trésorerie à la suite d'un changement de contrôle dans une Filiale (note 2)	—	(99)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 656)	3 701
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Avances de la Société liée	1 550	816
Injections nettes de capital ¹	(1 093)	(726)
Remboursement des avances de la Société liée	(1 738)	—
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 281)	90
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE	(3 617)	3 730
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, début de l'exercice	3 831	101
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, fin de l'exercice	214	3 831

¹ Au 31 décembre 2021, un montant de 321 \$ relatif aux remboursements de capital est inclus dans les comptes à payer à la Société liée (2020 – compte à payer de 143 \$).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

1. Statuts constitutifs et nature des activités	13
2. Changements corporatifs	13
3. Principales méthodes comptables	14
4. Modifications de méthodes comptables	18
5. Impacts de la pandémie liée à la COVID-19	19
6. Instruments financiers	20
7. Gestion des risques liés aux instruments financiers	23
8. Participation dans la Société associée	28
9. Gestion du capital	29
10. Transactions entre parties liées	29
11. Événement postérieur à la date de clôture	29

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

1. Statuts constitutifs et nature des activités

SSQ Mutuelle (la « Mutuelle ») a été constituée en vertu de la *Loi concernant Les Services de Santé du Québec*. La Mutuelle a pour principale activité de détenir une participation dans SSQ, Société financière inc. (la « Société associée »), qui elle détient une participation dans Beneva inc. conjointement avec La Capitale Groupe financier inc. Le siège social de la Mutuelle et celui de la Société associée sont situés au 2525, boulevard Laurier, Québec (Québec), Canada.

Les états financiers de la Mutuelle ont été approuvés par le conseil d'administration le 15 mars 2022.

2. Changements corporatifs

Restructuration corporative

Le 1^{er} janvier 2020, dans le cadre de la phase 2 de la restructuration corporative visant essentiellement à simplifier sa structure et ainsi favoriser les synergies entre ses lignes d'affaires, la Société associée à cette date, SSQ, Société d'assurance-vie inc., a fait l'objet d'une fusion avec sa filiale SSQ, Société d'assurance inc. La transaction n'a eu aucune incidence sur les résultats et la situation financière de la Mutuelle.

Le 1^{er} janvier 2020, un actionnaire minoritaire de SSQ, Société de participation mutualiste inc., la filiale de la Mutuelle à cette date, le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, a transféré l'entière de ses actions participantes catégorie B dans SSQ, Société d'assurance-vie inc. en faveur de SSQ, Société de participation mutualiste inc., en contrepartie d'actions participantes catégorie B additionnelles de cette société. À la suite de ce transfert, le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec détient la majorité des actions ainsi que le contrôle sur SSQ, Société de participation mutualiste inc. alors que la Mutuelle devient un actionnaire minoritaire. La Mutuelle exerce désormais une influence notable sur SSQ, Société de participation mutualiste inc. (la « Société associée »). À la suite de la perte de contrôle de sa filiale, la Mutuelle a décomptabilisé les participations ne donnant pas le contrôle ainsi que les actifs et les passifs de la filiale et donc, depuis le 1^{er} janvier 2020, comptabilise sa participation dans la Société associée selon la méthode de la mise en équivalence. La Société associée, quant à elle, détenait jusqu'au 1^{er} juillet 2020 la totalité des actions de SSQ, Société d'assurance-vie inc., devenant ainsi sa société mère. Cette transaction a été effectuée de façon à maintenir le pourcentage de détention initiale directe et indirecte des actionnaires dans SSQ, Société d'assurance-vie inc.

Le 29 janvier 2020, la Société associée, SSQ, Société de participation mutualiste inc., a changé de dénomination sociale pour SSQ, Société financière inc.

Le 1^{er} juillet 2020, la Mutuelle, SSQ, Mutuelle de gestion, a changé de dénomination sociale pour SSQ Mutuelle.

Le 1^{er} juillet 2020, SSQ, Société d'assurance-vie inc. a versé un dividende de 2,03 dollars par action, soit pour un montant total de 145 000 \$ à la Société associée sur ses actions catégories A et B, ce qui lui a permis de racheter une portion de ses actions catégories A et B auprès de certains actionnaires, dont la Mutuelle, qui a disposé de 184 281 actions catégorie A en contrepartie de 3 800 \$.

Regroupement d'entreprises

Le 1^{er} juillet 2020, la Société associée ainsi que La Capitale Groupe financier inc. ont souscrit à des actions votantes dans la société Beneva inc., leur conférant respectivement 50 % des droits de vote. De plus, la Société associée a transféré la totalité des actions qu'elle détenait dans le capital-actions de SSQ, Société d'assurance-vie inc. en faveur de Beneva inc. en contrepartie d'actions participantes de cette société. À compter de cette date, SSQ, Société d'assurance-vie inc. est désormais une « Société liée » pour la Mutuelle.

Ainsi, le 1^{er} juillet 2020, la Société associée et La Capitale Groupe financier inc. ont regroupé leur filiale en propriété exclusive respective au sein de Beneva inc. À compter de cette date, Beneva inc. détient la totalité des actions votantes et participantes de la Société liée et de La Capitale assureur de l'administration publique inc. Le regroupement a été réalisé en conformité avec la convention de regroupement signée par les parties prenantes le 28 janvier 2020 et après obtention des approbations requises des autorités compétentes.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

3. Principales méthodes comptables

Présentation des états financiers

Les états financiers sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») en vigueur au 31 décembre 2021 telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (« IASB »). Les états financiers de la Mutuelle sont présentés en dollars canadiens, ce qui correspond à sa devise fonctionnelle.

L'état de la situation financière de la Mutuelle n'est pas présenté selon la classification courante et non courante, mais est plutôt présenté de façon générale, par ordre de liquidité. Les actifs et les passifs dont leur réalisation et leur règlement sont prévus dans le cycle d'exploitation normal de la Mutuelle sont considérés comme étant courants. L'actif non courant correspond à la participation dans la Société associée présentée à la note 8 alors que la totalité du passif est considérée comme étant courante.

La part des actionnaires sans contrôle correspond à la part du résultat net et de l'actif net qui n'est pas détenue par la Mutuelle. Elle est identifiée séparément dans les états financiers de la Mutuelle et correspond à la part sans contrôle dans la filiale que représentait SSQ, Société financière inc. au 31 décembre 2019, soit avant la restructuration du 1^{er} janvier 2020.

Utilisation d'estimations et jugements de la direction

La préparation d'états financiers conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui sont décrites dans les principales méthodes comptables et notes complémentaires qui suivent. Ces estimations et hypothèses ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus. La direction doit également poser certains jugements lors de l'établissement des états financiers.

Participation dans la Société associée

La Mutuelle comptabilise sa participation dans la Société associée selon la méthode de la mise en équivalence, car elle exerce une influence notable. L'influence notable est définie comme étant le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles d'une entité sans exercer le contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. Sa participation est de 18,69 % au 31 décembre 2021 et était de 18,60 % au 31 décembre 2020. En vertu de la *Loi sur les assureurs*, Beneva inc., une société d'assurance de personnes constituée sous la forme d'une société par actions, peut transférer dans le cours normal de ses affaires une portion des résultats globaux attribués aux titulaires de contrats participants aux résultats non distribués des actionnaires. La Mutuelle doit venir comptabiliser ce transfert de l'actionnaire aux titulaires de contrats participants dans la participation dans la Société associée.

Une dépréciation sur cette participation doit être comptabilisée s'il existe une indication objective de perte de valeur par suite d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes survenus après la comptabilisation initiale et ayant une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de cette participation. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Mutuelle détermine s'il existe une indication objective que cette participation a subi une perte de valeur. Aux 31 décembre 2021 et 2020, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée sur cette participation.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Participation dans la Société associée (suite)

Un amendement à IFRS 4 « Contrats d'assurance », rendu public par l'IASB le 12 septembre 2016, prévoit certaines mesures afin de permettre aux entreprises qui ont pour principal modèle d'affaires d'émettre des contrats d'assurance la possibilité de reporter la date d'entrée en vigueur d'IFRS 9 jusqu'au 1^{er} janvier 2021, ce qui correspond à la date initiale d'entrée en vigueur d'IFRS 17 « Contrats d'assurance » (« IFRS 17 »). En juin 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 17 reportant la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17 au 1^{er} janvier 2023, ce qui reporte également l'exemption de l'adoption d'IFRS 9 jusqu'à cette date. Beneva inc. est éligible au report, puisque le pourcentage de la valeur comptable totale des passifs liés à l'assurance par rapport à la valeur comptable totale de tous les passifs était supérieur à 80 % au moment de l'exemption temporaire au 31 décembre 2015 et puisque Beneva inc. n'exerce aucune activité importante non liée à l'assurance. Beneva inc. prévoit se prévaloir du report jusqu'à la date maximale permise. L'amendement prévoit aussi certaines mesures afin de permettre aux investisseurs qui détiennent une participation dans une société associée pouvant se prévaloir du report la possibilité d'éviter d'apporter des ajustements dans l'application de la méthode de la mise en équivalence pour rendre les méthodes comptables de la société associée conformes à celles de l'investisseur, tel qu'il serait requis par IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ». La Mutuelle est éligible à cette exemption temporaire et prévoit l'appliquer jusqu'à l'entrée en vigueur d'IFRS 9 pour Beneva inc., qui évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers. Pour les actifs financiers classés comme étant prêts et créances ou disponibles à la vente, un montant de 1 180 200 \$ au 31 décembre 2021 (2020 – 983 000 \$) ne satisfait pas au test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels selon IFRS 9. De plus, Beneva inc. prévoit utiliser l'exemption de risque de crédit faible dans le calcul des pertes de crédit attendues pour les obligations.

Instruments financiers

Actifs et passifs financiers – classement et comptabilisation

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à un actif financier ou un passif financier. Lors de la comptabilisation initiale des instruments financiers, la Mutuelle les inscrit à leur juste valeur. L'évaluation ultérieure des instruments financiers dépend de leur classement.

La Mutuelle suit un modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce modèle est basé sur le modèle économique que suit la Mutuelle pour la gestion de ses actifs et sur les caractéristiques des flux de trésorerie de ces actifs. Le classement des instruments d'emprunt dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt (« URPI ») est déterminé, lors de la comptabilisation initiale, en fonction du modèle économique selon lequel ces actifs financiers sont gérés, soit un objectif de perception de flux de trésorerie contractuels, de perception de flux de trésorerie contractuels et vente d'actifs financiers, soit une détention à des fins de transaction.

La Mutuelle détermine si un passif financier doit être classé au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net en fonction de ses caractéristiques et de l'intention de la direction lors de la comptabilisation initiale.

Pour l'achat ou la vente d'un actif financier avec délai normalisé de livraison, la Mutuelle applique la méthode de comptabilisation à la date de transaction, soit la date à laquelle la Mutuelle s'engage à acheter ou à vendre les actifs. Les coûts de transaction pour les actifs classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés aux résultats. Les coûts de transaction pour les actifs classés au coût amorti ainsi qu'à la juste valeur par le biais du résultat global sont capitalisés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Actifs et passifs financiers – classement et comptabilisation (suite)

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Coût amorti

La trésorerie est constituée des soldes des comptes bancaires maintenus auprès d'institutions financières dont le but est d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt (« URPI »). Elle est classée et comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En raison de son échéance à court terme, la valeur comptable de la trésorerie représente sa juste valeur. Les revenus d'intérêts et les pertes de valeur sont comptabilisés au résultat net. Lors de la décomptabilisation, tous les profits ou pertes sont également comptabilisés au résultat net.

b) Titres de créance

Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les titres de créance sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsqu'ils sont détenus dans le but de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de les vendre et dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt (« URPI »). Ces titres de créance classés et comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comprennent des obligations. Les profits et pertes latents sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global et les revenus d'intérêts sont comptabilisés au résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Au moment de la disposition, le cumul des gains ou pertes réalisé est reclassé en résultat net.

c) Titres de capitaux propres et fonds communs de placement

Juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs qui ne sont pas classés comme évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat global, sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les titres de capitaux propres ainsi que les fonds communs de placement classés à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent des actions privilégiées ainsi que des unités de fonds. Les revenus d'intérêts générés sur ces actifs financiers ainsi que les dividendes reçus sont comptabilisés au résultat net.

d) Autre actif et autres passifs financiers

L'autre actif et les autres passifs financiers sont classés et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La valeur comptable de l'autre actif et des autres passifs financiers se rapproche de leur juste valeur en raison de leurs caractéristiques ou de leur échéance à court terme.

L'autre actif financier contient le compte de produits de placements échus et courus. Les autres passifs financiers correspondent aux créateurs, aux comptes à payer à la Société liée et aux avances de la Société liée.

Juste valeur

La juste valeur des obligations et des actions est déterminée d'après les cours acheteurs observés sur les marchés actifs lorsque cela est possible. Lorsqu'il est impossible d'obtenir un cours acheteur, la juste valeur est déterminée selon des techniques d'évaluation qui tiennent compte du taux d'intérêt propre au titre et des flux de trésorerie actualisés, et qui sont fondées sur des données non directement observables du marché. La juste valeur des fonds communs de placement est déterminée selon la valeur publiée par le fonds. Si aucune valeur n'est disponible, les titres sous-jacents aux fonds communs de placement sont évalués selon la méthode de la juste valeur basée sur l'actualisation des flux monétaires futurs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Prêts de titres

La Mutuelle effectue des prêts de titres pour en retirer des produits additionnels, qui sont comptabilisés aux résultats à titre de produits de placements. La Mutuelle reçoit des garanties, sous forme de trésorerie ou de titres, qui représentent au minimum 102 % de la juste valeur des titres prêtés. Ces garanties sont déposées par l'emprunteur auprès d'un dépositaire de titres et y sont conservées jusqu'à ce que les titres prêtés aient été remis à la Mutuelle. La juste valeur des titres prêtés fait l'objet d'un suivi quotidien. Une garantie supplémentaire est exigée ou une partie de la garantie donnée est remise selon les fluctuations de la juste valeur des titres sous-jacents prêtés. Les titres prêtés ne sont pas décomptabilisés compte tenu que la Mutuelle conserve les risques et avantages liés à ceux-ci. Les revenus résultant des opérations de prêts de titres sont présentés à la rubrique « Produits de placements » à l'état des résultats.

Actifs et passifs financiers – dépréciation

La Mutuelle est tenue de comptabiliser les pertes de crédit attendues des flux de trésorerie provenant de ses actifs financiers classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La Mutuelle suit un modèle de dépréciation en trois stades afin de déterminer les pertes de crédit attendues :

- **Stade 1 :** Pour les instruments financiers dont aucun problème de crédit n'a été identifié lors de la comptabilisation initiale ou dont le crédit ne s'est pas détérioré significativement depuis la comptabilisation initiale, une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 prochains mois doit être comptabilisée.
- **Stade 2 :** Pour les instruments financiers dont le crédit s'est détérioré significativement depuis la comptabilisation initiale, mais qu'aucune perte de crédit comme telle n'a eu lieu, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie doit être comptabilisée.
- **Stade 3 :** Pour les instruments financiers dont des pertes de crédit sont subies, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie doit continuer à être comptabilisée. Les instruments financiers dont des pertes de crédit sont subies correspondent à ceux se retrouvant en défaut de paiement, en considérant autant les facteurs quantitatifs que qualitatifs.

Pour classer les instruments financiers entre les divers stades mentionnés ci-haut, une comparaison de la variation du risque de crédit de l'instrument entre la date de clôture et la date de la comptabilisation initiale est réalisée, en plus d'analyser les risques de défaut.

La provision pour pertes de crédit attendues requiert l'exercice de jugements de la part de la direction. Elle est déterminée en actualisant la différence entre les flux de trésorerie qui sont dus et les flux de trésorerie que la Mutuelle s'attend réellement à recevoir. Pour ce faire, la Mutuelle prend en compte les informations provenant des événements passés ainsi que des circonstances actuelles et futures.

Aux 31 décembre 2021 et 2020, la provision pour pertes de crédit attendues est négligeable sur les actifs financiers détenus par la Mutuelle.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

4. Modifications de méthodes comptables

Nouvelles normes comptables appliquées

Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2

En août 2020, l'IASB a publié un amendement aux normes IFRS 9 « Instruments financiers », IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir », IFRS 4 « Contrats d'assurance » et IFRS 16 « Contrats de location ». Ces amendements prévoient un allègement au niveau de la comptabilisation des changements exigés en lien avec la réforme des taux d'intérêt de référence ainsi qu'au niveau de la comptabilité de couverture. Également, des informations supplémentaires concernant cette réforme doivent désormais être divulguées. Les dispositions de cet amendement s'appliquent rétrospectivement aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. Les modifications de ces normes n'ont eu aucune incidence sur les états financiers de la Mutuelle.

Nouvelles normes comptables futures

Présentation des états financiers

En janvier 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ». L'amendement vient préciser le critère concernant le droit de différer le règlement d'un passif pour au moins douze mois après la fin d'exercice, à prendre en compte lors du classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants dans l'état de la situation financière. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront rétrospectivement aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. Une application anticipée est autorisée.

En juillet 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » reportant la date d'application de cet amendement aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

En février 2021, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ». L'amendement vient préciser les informations à fournir sur les méthodes comptables en exigeant que les entités fournissent les informations significatives sur les méthodes comptables plutôt que sur les principales méthodes comptables. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront de manière prospective aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Une application anticipée est autorisée.

La Mutuelle évalue actuellement l'incidence de ces amendements sur ses états financiers.

Regroupement d'entreprises

En mai 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ». L'amendement vient mettre à jour une référence au « Cadre conceptuel de l'information financière ». Les dispositions de cet amendement s'appliqueront prospectivement aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. Une application anticipée est autorisée. La Mutuelle évalue actuellement l'incidence de cet amendement sur ses états financiers.

Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels

En mai 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ». L'amendement vient préciser les coûts à inclure lors de l'établissement du coût d'exécution d'un contrat dans le but de déterminer si ce contrat est déficitaire. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront rétrospectivement aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. Une application anticipée est autorisée. La Mutuelle évalue actuellement l'incidence de cet amendement sur ses états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

4. Modifications de méthodes comptables (suite)

Nouvelles normes comptables futures (suite)

Première application des Normes internationales d'information financière

En mai 2020, l'IASB a publié « *Améliorations annuelles des normes IFRS 2018-2020* », donnant lieu à un amendement à la norme IFRS 1 « *Première application des Normes internationales d'information financière* » (« IFRS 1 »). Cet amendement apporte des simplifications lors de l'application d'IFRS 1 par une filiale qui adopte pour la première fois les IFRS lorsque sa société mère a déjà adopté les IFRS, en ce qui concerne l'évaluation du montant des écarts de conversion cumulés. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. Une application anticipée est autorisée. La Mutuelle évalue actuellement l'incidence de cet amendement sur ses états financiers.

Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs

En février 2021, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 8 « *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* ». L'amendement introduit une définition des estimations comptables et donne des précisions sur la distinction entre un changement d'estimation comptable et un changement de méthode comptable. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront de manière prospective aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Une application anticipée est autorisée. La Mutuelle évalue actuellement l'incidence de cet amendement sur ses états financiers.

5. Impacts de la pandémie liée à la COVID-19

Depuis mars 2020, l'épidémie de la maladie à coronavirus 2019 (« COVID-19 ») est considérée comme étant une pandémie mondiale par l'Organisation mondiale de la santé. Afin de contenir la pandémie, les gouvernements ont adopté plusieurs mesures afin de réduire la propagation du virus, ce qui a entraîné entre autres des restrictions au niveau des voyages et des déplacements non essentiels, des fermetures de frontières, des annulations de grands événements culturels et sportifs, des mesures de confinements au sein de la population et des fermetures de commerces non essentiels. Ces mesures ont eu des répercussions négatives importantes au niveau de l'économie mondiale et des marchés financiers. Afin d'en atténuer les effets négatifs sur l'économie et les marchés financiers et afin d'assurer une certaine stabilité, les gouvernements et les banques centrales ont instauré divers programmes d'aide à la population et aux entreprises ainsi que diverses interventions fiscales et monétaires. Au 31 décembre 2020, Beneva inc. a offert certaines remises de primes en assurance de dommages et en assurance collective afin de soutenir ses assurés. Beneva inc. continue également de mettre en place des mesures importantes de sécurité permettant de protéger la santé de ses employés tout en poursuivant ses affaires courantes.

Cette pandémie continue d'amener un haut degré d'incertitude au niveau de sa progression, ne permettant pas d'en évaluer de façon fiable la durée et l'impact total sur les résultats financiers futurs de la Mutuelle. Les estimations et les hypothèses utilisées par la Mutuelle tiennent compte de cette incertitude liée à la pandémie de COVID-19. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et hypothèses.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

5. Impacts de la pandémie liée à la COVID-19 (suite)

Les effets de la pandémie de COVID-19 ont touché principalement les postes suivants des états financiers :

Participation dans une Société associée

Les estimations et hypothèses ont été analysées et adressées au niveau des états financiers consolidés de Beneva inc. Étant donné que cette participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence au niveau de la Mutuelle via la Société associée, la quote-part tient compte des impacts de la pandémie de COVID-19. De plus, aucune indication objective de perte de valeur n'existe aux 31 décembre 2021 et 2020 nécessitant la comptabilisation d'une dépréciation sur la participation dans la Société associée.

Placements

Les variations des marchés boursiers et les mouvements des taux d'intérêt ont fait varier la juste valeur des instruments financiers détenus par la Mutuelle. Aucun indice de dépréciation n'existe au 31 décembre 2021 nécessitant la comptabilisation d'une dépréciation sur les placements.

6. Instruments financiers

a) Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière ou dont la juste valeur est divulguée dans les notes complémentaires aux états financiers sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour établir les évaluations et comprend trois niveaux :

- Niveau 1 – Les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- Niveau 2 – Évaluation à partir de données observables sur les marchés pour l'actif ou le passif, obtenues directement ou indirectement ;
- Niveau 3 – Évaluation à partir de données autres que les données observables sur le marché pour l'actif ou le passif.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

6. Instruments financiers (suite)

a) Actifs et passifs financiers (suite)

Le tableau suivant présente le classement des actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur :

	Valeur comptable							2021	
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Juste valeur	
								Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Placements									
Trésorerie, portant intérêt au taux préférentiel moins 1,90 % (2020 – 1,78 %) et équivalents de trésorerie	—	—	214	214	214	—	—	—	214
Titres de créance									
Obligations									
Municipalités, commissions scolaires et hôpitaux	—	249	—	249	—	249	—	—	249
Corporatives	—	766	—	766	—	766	—	—	766
	—	1 015	—	1 015	—	1 015	—	—	1 015
Titres de capitaux propres									
Actions privilégiées	359	—	—	359	359	—	—	—	359
Fonds communs de placement	285	—	—	285	—	285	—	—	285
Créditeurs	—	—	41	41	—	41	—	—	41
Comptes à payer à la Société liée	—	—	321	321	—	321	—	—	321
Avances de la Société liée au taux préférentiel, sans modalités de remboursement	—	—	1 562	1 562	—	1 562	—	—	1 562

Au 31 décembre 2021, la valeur des prêts de titres effectués par la Mutuelle présentée dans les placements est respectivement de 307 \$.

L'appréciation des niveaux hiérarchiques de juste valeur s'effectue à chaque date de fin d'exercice. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2021, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

6. Instruments financiers (suite)

a) Actifs et passifs financiers (suite)

	2020							
	Valeur comptable				Juste valeur			
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Placements								
Trésorerie, portant intérêt au taux préférentiel moins 1,78 % (2019 – 1,78 %) et équivalents de trésorerie	—	—	3 831	3 831	3 831	—	—	3 831
Créditeurs	—	—	42	42	—	42	—	42
Comptes à payer à la Société liée	—	—	222	222	—	222	—	222
Avances de la Société liée au taux préférentiel, sans modalités de remboursement	—	—	1 736	1 736	—	1 736	—	1 736

Au 31 décembre 2020, aucun instrument financier n'est comptabilisé à la juste valeur à l'état de la situation financière et aucun instrument financier n'a une juste valeur différente de sa valeur comptable.

b) Produits des instruments financiers

	2021		
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total
	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Intérêts	6	—	6
Titres de créance			
Intérêts	—	13	13
Gains nets réalisés	—	(2)	(2)
Titres de capitaux propres			
Dividendes	13	—	13
Gains nets réalisés	8	—	8
Variation de la juste valeur	30	—	30
Fonds communs de placement			
Revenus distribués	6	—	6
Variation de la juste valeur	(2)	—	(2)
	61	11	72

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

6. Instruments financiers (suite)

b) Produits des instruments financiers (suite)

	2020		
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total
	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Intérêts	11	—	11
	11	—	11

7. Gestion des risques liés aux instruments financiers

La Mutuelle s'est dotée de politiques et de procédés de contrôle visant à gérer les risques liés aux instruments financiers. Une politique de placement est approuvée par le conseil d'administration et son objectif est d'encadrer la prise de décision en matière de placement. Les procédés découlant de cette politique assurent une saine gestion des risques liés aux placements.

Les risques liés aux instruments financiers de la Mutuelle sont le risque de crédit, le risque de concentration, le risque de liquidité et le risque de marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière malgré la réalisation de sûretés réelles, principales ou accessoires, résultant de l'incapacité d'un débiteur de s'acquitter de ses obligations à l'endroit de la Mutuelle.

La gestion du risque de crédit est le moyen de contenir les répercussions sur la Mutuelle d'événements liés au risque de crédit. Elle consiste notamment à repérer, à comprendre et à évaluer le risque de perte, ainsi qu'à prendre des mesures appropriées.

La Mutuelle est exposée au risque de crédit en matière d'obligations et d'actions privilégiées ayant une échéance déterminée. Elle gère ce risque en appliquant les procédés de contrôle suivants :

- des balises d'utilisation prévoyant des limites minimales et maximales sont établies pour chacune des catégories de placements répondant aux besoins spécifiques de chaque secteur d'affaires;
- ces balises prévoient une répartition des obligations entre divers émetteurs canadiens de qualité et dont la cote de crédit provenant de sources reconnues n'est pas inférieure à BB au moment de l'acquisition;
- une limite globale est établie pour chaque niveau de qualité de la cote de crédit;
- une limite globale est également établie pour les placements d'un émetteur ou d'un groupe d'émetteurs liés afin d'atténuer le risque de concentration;
- le comité de placement du conseil d'administration effectue périodiquement une revue du portefeuille de placements et des transactions survenues;

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

7. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

L'exposition au risque de crédit est principalement atténuée par les niveaux minimaux de qualité des émetteurs d'obligations imposés par la politique de placement, par la solidité financière des contreparties des instruments financiers. De plus, l'encaisse de la Mutuelle est placée auprès de banques à charte canadienne et d'institutions financières reconnues dont la cote de crédit est de qualité supérieure.

Exposition maximale au risque de crédit

	2021
	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	214
Titres de créance	
Obligations	1 015
Titres de capitaux propres - Actions privilégiées	359
	1 588

Qualité du portefeuille des obligations

	2021	
	\$	%
Obligations		
Municipalités, commissions scolaires et hôpitaux	249	24,5
Corporatives		
Canadiennes, par cote de crédit		
BBB	766	75,5
	1 015	100,0

Qualité du portefeuille d'actions privilégiées

	2021	
	\$	%
P1	50	13,9
P2	92	25,6
P3	217	60,5
	359	100,0

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

7. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de concentration

La direction de la Mutuelle établit des limites de chaque portefeuille dans le but de s'assurer que les portefeuilles de placements sont diversifiés en fonction des catégories d'actifs. La direction surveille les positions réelles et les expositions aux risques de marché et de crédit.

La Mutuelle limite principalement le montant de son investissement dans une société en appliquant des restrictions spécifiques à chaque classe d'actif dont des limites par émetteur.

Obligations corporatives par secteur d'activité

Le tableau suivant présente la répartition du portefeuille d'obligations corporatives par secteur d'activité.

	2021	
	\$	%
Consommation de base et discrétionnaire	293	38,2
Services financiers	98	12,8
Communications	167	21,8
Autres	208	27,2
	766	100,0

Le tableau suivant présente la répartition du portefeuille d'actions privilégiées par secteur d'activité.

	2021	
	\$	%
Énergie	51	14,2
Matériaux de base	157	43,7
Services financiers	50	13,9
Communications	101	28,2
	359	100,0

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

7. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Mutuelle éprouve des difficultés à honorer les flux de trésorerie découlant de ses passifs financiers. La Mutuelle gère le risque de liquidité au moyen de l'appariement des flux de trésorerie provenant des avances de la Société liée pour honorer ses engagements et pouvoir répondre à un besoin de liquidité immédiat.

Les tableaux suivants présentent les échéances contractuelles des flux monétaires des passifs financiers de la Mutuelle :

	2021				
	Payables à vue	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs	—	41	—	—	41
Comptes à payer à la Société liée	—	321	—	—	321
Avances de la Société liée	1 562	—	—	—	1 562
	1 562	362	—	—	1 924

	2020				
	Payables à vue	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs	—	42	—	—	42
Comptes à payer à la Société liée	—	222	—	—	222
Avances de la Société liée	1 736	—	—	—	1 736
	1 736	264	—	—	2 000

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

7. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des facteurs du marché.

Le comité de placements est responsable du suivi de la politique de placement, laquelle est révisée périodiquement. Le conseil d'administration approuve les modifications, le cas échéant. Les limites de la politique de placement sont fixées de manière prudente afin d'atténuer les risques pour la Mutuelle.

Le risque de marché inclut deux types de risque : le risque de taux d'intérêt et le risque de prix lié aux marchés boursiers.

a) Risque de taux d'intérêt

La Mutuelle est exposée au risque de taux d'intérêt à l'égard des avances de la Société liée comportant des taux d'intérêt variables. Conséquemment, elle encourt un risque d'intérêt en fonction de la fluctuation du taux d'intérêt préférentiel.

Pour ses actifs financiers détenus dans le but de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de les vendre et dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt («URPI»), la Mutuelle estime qu'une hausse de 1 % de la courbe des taux d'intérêt entraînerait une diminution de 24 \$ des autres éléments du résultat global.

Le tableau suivant présente les échéances des placements de la Mutuelle.

						2021
	Payables à vue	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Titres de créances						
Obligations	—	—	652	363	—	1 015
	—	—	652	363	—	1 015

Le taux effectif des obligations se situe entre 1,7 % et 2,8 %.

b) Risque de prix lié aux marchés boursiers

La Mutuelle est exposée au risque de prix lié aux marchés boursiers à l'égard de ses placements en actions privilégiées.

La variation de la juste valeur de ces placements est comptabilisée au résultat net. Une baisse soudaine de l'ordre de 10 % de la valeur de ces placements entraînerait une diminution estimative de 36 \$ du résultat net.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

8. Participation dans la Société associée

	2021	2020
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	220 702	331 348
Perte de contrôle de la filiale au 1 ^{er} janvier 2020 (note 2)		
Impact net du changement de société associée	—	(148)
Participations ne donnant pas le contrôle	—	(152 702)
Disposition de participation au 1 ^{er} juillet 2020 (note 2)	—	(3 800)
Changement de participation lié aux injections nettes de capital	1 271	895
Quote-part du résultat net	33 138	45 710
Quote-part des autres éléments du résultat global	22 081	(119)
Transfert des titulaires de contrats participants à l'actionnaire	234	(482)
Solde à la fin de l'exercice	277 426	220 702

Les tableaux suivants présentent des informations financières résumées de la Société associée, SSQ, Société financière inc., aux 31 décembre :

	2021	2020
	\$	\$
État de la situation financière		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	91	99
Total de l'actif	1 516 168	1 218 752
Total du passif ¹	341	261
Total des capitaux propres	1 515 827	1 218 491
État des résultats		
Produits d'intérêts	1	1
Total des produits	177 775	263 902
Frais généraux	12	7
Charges financières	9	7
Résultat net	177 754	263 888
État du résultat global		
Autres éléments du résultat global	118 330	(3 516)
Résultat global	296 084	260 372

¹ Correspond à des passifs financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

9. Gestion du capital

En matière de gestion du capital, l'objectif de la Mutuelle est de préserver ses actifs. La Mutuelle définit le capital comme étant les capitaux propres attribuables aux membres. La Mutuelle atteint son objectif par une gestion prudente du capital dégagé par la croissance interne, et en optimisant l'utilisation de capitaux à faible coût.

Composition du capital

	2021	2020
	\$	\$
Capitaux propres attribuables aux membres	277 384	222 539
	277 384	222 539

10. Transactions entre parties liées

Dans le cours de ses activités, la Mutuelle effectue des transactions avec la Société liée. Toutes ces transactions sont conclues à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie convenue entre les parties.

Au cours de l'exercice, la Mutuelle a capitalisé aux avances de la Société liée des intérêts de 14 \$ (2020 – 35 \$), ce qui constitue une opération non monétaire.

Au cours de l'exercice 2020, la Mutuelle a disposé une partie de ses actions catégorie A (184 281 actions) détenues dans la Société associée pour un montant total de 3 800 \$.

La Société liée offrait à certains de ses employés de participer au Fonds du régime d'investissement des employés de SSQ. Ce fonds d'investissement détient une participation ne donnant pas le contrôle dans la Société associée. À compter du 11 décembre 2020, le conseil d'administration a approuvé un amendement au fonds de telle sorte qu'à partir de cette date, aucune nouvelle unité ne peut être émise au bénéfice d'un participant.

11. Événement postérieur à la date de clôture

Le 1^{er} janvier 2022, Beneva inc. changera de dénomination sociale pour Groupe Beneva inc.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

René Hamel

Président du conseil d'administration

VICE-PRÉSIDENT

Émile Vallée

Vice-président du conseil d'administration

Retraité

Fédération des travailleurs et
travailleuses du Québec (FTQ)

ADMINISTRATEURS

Patrick Audy

Vice-président

Syndicat de la fonction publique et
parapublique du Québec (SFPQ)

Normand Brouillet

Retraité

Confédération des syndicats nationaux (CSN)

Marie-Josée Dutil

Directrice des services techniques

Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

Eddy Jomphe

Retraité

Syndicat canadien de la fonction publique
(SCFP) – FTQ

Josée Lamontagne

Retraitée

Cadres des secteurs public et parapublic du Québec

Andrée Poirier

Retraitée

Alliance du personnel professionnel et technique
de la santé et des services sociaux (APTS)

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Pierre Marc Bellavance

COMITÉ D'AUDIT, DE GESTION DES RISQUES ET DE PLACEMENTS

Eddy Jomphe, président

Patrick Audy

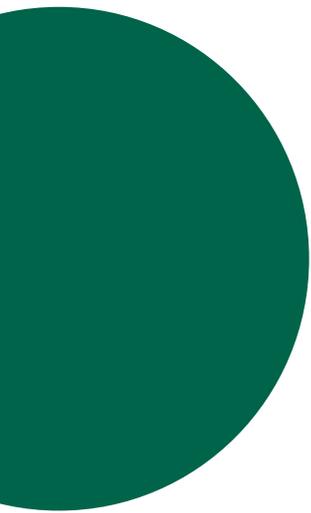
Josée Lamontagne

Andrée Poirier

COMITÉ DE GOUVERNANCE, RESSOURCES HUMAINES ET ÉTHIQUE

René Hamel, président

Normand Brouillet



SSQ
mutuelle